

NRP quoi qu'il en coûte... aux agents.

Comme nous vous l'indiquions dans notre précédent compte-rendu, le point N° 3 de l'ordre du jour du CTL du jeudi 6 octobre avait fait l'objet d'un vote unanimement CONTRE de la part des 4 syndicats présents ce jour-là. Comme l'exige l'actuelle réglementation, la Direction a donc reconvoqué un nouveau CTL et remis ce point en débat. Pour cette seconde convocation, 3 syndicats sur 4 étaient présents face à la Direction (FO, Solidaires, CGC/CFTC ; absent : CGT).

Point unique (pour vote du CTL) : Création du SGC Poitiers Extérieur à Neuville-de-Poitou au 01/01/2023

« Poitiers Extérieur » est le 4ème et dernier SGC créé dans la Vienne dans le cadre du projet national affublé du sigle abscons « NRP ». Pour ce nouveau SGC, la Direction détruit 3 trésoreries de plus (Neuville-de-Poitou, Vivonne et Vouillé), ainsi que la Paierie Départementale. Au 01/01/2023, la Vienne ne comptera plus qu'une seule trésorerie : la Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers (TPEH).

A sa création, ce SGC rassemblera la totalité des effectifs A-B-C des trésoreries de Neuville-de-Poitou, Vivonne, Vouillé, de la Paierie Départementale, ainsi que les agents du SGC de Poitiers en charge de la collectivité Eaux de Vienne. Ces derniers seront au nombre de 8 en vertu d'une évaluation de charges tenue secrète et qui ne nous a pas été fournie dans les documents préparatoires de ce CTL.

Dans cette opération, 4 emplois d'IDIV comptables seront supprimés et « remplacés » par un AFIPA et un IDIV administratif adjoint du comptable. Pour la Direction, la perte nette de 2 A+ sera partiellement compensée par la création de deux emplois de CDL (un IDIV et un Inspecteur) qui officieront sur le périmètre de ce nouveau poste comptable.

Concernant les CDL de la Vienne, la Direction a toutefois indiqué qu'une réflexion était en cours pour revoir le nombre d'emplois (qui passerait de 9 à 8) et leur périmètre fonctionnel qui ne serait plus calqué sur les ressorts des intercommunalités. Ce point sera abordé plus en détail dans un prochain CTL.

Au 01/01/2023, les 32 agents de ce SGC seront affectés administrativement en ALD et devront régulariser leur situation en choisissant une affectation définitive, soit sur ce SGC, soit ailleurs. De façon dérogatoire aux règles de gestion, ils disposeront pour cela de 3 mouvements de mutation (01/09/2023, 2024 et 2025). Cette dérogation, négociée avec la Direction Générale, trouve son origine dans les conditions ubuesques (pour rester poli) de création de ce SGC. **Il convient toutefois de signaler aux agents que si l'actuelle Directrice s'engage sur le respect de ce calendrier, elle ne s'engage pas à rester dans la Vienne jusqu'en 2026.** Son éventuel successeur, qui ne sera pas tenu par cet engagement, pourra le remettre en cause et imposer aux agents de faire un choix plus rapidement.

Nous avons tenu à rappeler que ces 32 agents ne bénéficieront que d'une priorité et non d'une garantie, d'obtenir un poste où ils souhaiteront. Si l'ensemble des agents actuellement sur Poitiers demandent à intégrer des services localisés à Poitiers, et dans leur métier, au 1^{er} septembre 2025, cela risque de coïncider...

Car, au 01/01/2023, Poitiers Extérieur n'existera que sur le papier, le bâtiment devant l'accueillir n'étant pas encore sorti de terre, ni même couché sur un plan par un architecte pas encore choisi. Si tout va bien, le bâtiment sera prêt fin 2025. Ce serait bien la première fois qu'un ouvrage public serait livré dans les délais, mais restons optimistes.

Ce futur SGC aura donc son siège à Neuville-de-Poitou. Aucun bâtiment susceptible d'accueillir temporairement tout l'effectif n'ayant été trouvé sur cette commune, la Direction disposait de deux options pour attendre la livraison du futur bâtiment : rassembler provisoirement les 32 agents à Poitiers-Saint Louis ou les installer sur deux sites. C'est cette seconde option qui a été choisie, qui permet de maintenir sur place les agents de Neuville dans les locaux de l'actuelle trésorerie et les agents de la Paierie Départementale et du SGC de Poitiers à Saint Louis. Les agents A-B-C des actuelles trésoreries de Vouillé et de Vivonne se répartissant sur les deux sites en fonction de leurs préférences et de la capacité d'accueil, notamment celle des locaux de la trésorerie de Neuville.

Contrairement aux SGC Nord-Vienne (Châtellerault / Loudun) et Sud-Vienne (Montmorillon / Civray), ce nouveau SGC ne fonctionnera pas sur la base d'une organisation siège/antenne, mais sera littéralement coupé en deux. Les différents pôles constituant cette structure comptable (dépenses, recettes, comptabilité) seront installés à la fois à Neuville et à Saint Louis, afin de ne pas obliger les agents à changer de site en fonction de leurs préférences pour un métier en particulier. La Direction ne reconnaît pas ces conditions de travail comme dégradées mais préfère parler de « pari ». En termes de management et d'organisation, on a connu mieux.

L'accueil sera éclaté entre Neuville et Poitiers-Riffault, le bâtiment de la rue Saint Louis ne disposant pas d'un guichet d'accueil. Et tout ça avec une téléphonie « TOIP » qui devrait équiper Saint Louis en janvier 2023 et Neuville pas avant juin 2023. Un groupe de travail spécifique sur tous les aspects de l'accueil doit se tenir très prochainement...nous aurions apprécié avoir ses conclusions avant ce CTL.

Quant aux 2 A+ de ce poste comptable, ils ont vocation, dans l'esprit de la Direction, à faire la navette en permanence entre les deux morceaux du SGC et pas seulement une fois par semaine comme c'est le cas dans une organisation siège/antenne. Cela leur permettra notamment de trimbaler le courrier, qui sera reçu intégralement à Neuville et transféré pour partie à Saint Louis.

Les horaires de travail seront harmonisés à 5 jours, et tant pis pour ceux qui préféreraient 4,5 jours. Par ailleurs, la Direction s'engage à ce que les agents ne soient pas transférés d'un site à l'autre en fonction de l'humeur du moment, de la météo ou de l'âge du capitaine. Ces transferts devront recueillir l'accord préalable de l'agent...sauf si l'intérêt du service l'impose, auquel cas l'agent giclera que ça lui plaise ou pas.

Enfin, les informations et réponses aux questions des agents sur le sujet de la PRS (Prime de Restructuration de Service) ont été fournies par la Direction après des échanges avec la DG. Il convient de rappeler que la PRS s'applique dès le mouvement qui précède l'opération de restructuration (en l'occurrence, l'opération étant prévue pour le 01/01/23, les agents qui auraient souhaité partir au 01/09/22 auraient pu bénéficier de cette prime...dommage que la réponse de l'administration soit arrivée après la date butoir pour formuler une demande de mutation).

Pour ce 4ème et dernier SGC créé dans la Vienne, la Direction se surpasse et il y a quelque chose d'effrayant dans ce jusqu'au-boutisme qui va jeter 32 collègues dans un borborygme administratif. Quelquefois, il nous arrive de regretter de ne pas pouvoir bloquer quelques raffineries et mettre le pays au ralenti pour faire plier une Direction qui s'entête jusqu'à l'absurde. Il était parfaitement possible de surseoir à la création de ce SGC jusqu'à la construction du bâtiment à Neuville. La DGFIP ne se serait pas écroulée parce qu'un SGC, tout là-bas dans la Vienne, n'aurait pas été créé dans les délais. Mais pour cela, il aurait fallu faire preuve d'un peu de courage pour l'expliquer et le justifier face au Directeur Général. Pas sûr qu'il l'aurait compris, mais ça aurait valu le coup d'essayer.

FORCE OUVRIERE a voté Contre ce projet, comme lors du CTL du 6 octobre. Logique, puisque la Direction se présentait avec les mêmes documents préparatoires et n'avancait aucun argument nouveau. Solidaires et la CGC/CFTC ont aussi voté Contre.

QUESTIONS DIVERSES

En questions diverses, nous avons demandé des précisions sur l'accident qui s'est déroulé à l'accueil du centre des finances publiques de Montmorillon : suite à une intervention sur le circuit de gaz par l'entreprise Dalkia, une trappe au sol a été laissée ouverte dans l'axe de la porte d'entrée et sans signalétique pour indiquer le danger. Résultat : un usager de 70 ans est tombé dans le trou et a dû être hospitalisé pour diverses fractures aux jambes. Sa compagnie d'assurance attaque la DDFIP et la procédure judiciaire va également s'engager entre la DDFIP et Dalkia. La Direction a été claire : les agents du Centre des Finances ne seront inquiétés en aucune façon, la responsabilité de sécuriser le périmètre de l'intervention incombant à l'entreprise.

Nous sommes revenus sur le dispositif de la prime d'attractivité qui nous semble tourner en rond, notamment en raison des restrictions que les Directions apportent au dispositif. Cela crée des frustrations pour les agents empêchés par la Direction, au nombre de 3 sur les 5 demandes formulées, soit 60 % des demandes non satisfaites dans la Vienne. La Direction demande d'attendre pour tirer des enseignements de cette opération.

Nous avons demandé le coût du marché public national « DIGIFIP », avec la Banque Postale, destructeur de notre mission d'accueil. La Direction ne dispose d'aucun chiffre, ni au niveau local, ni au niveau national.

Nous avons également réclamé une souplesse en termes de temps de travail pour la gestion des déplacements des agents en cas de pénurie d'essence. Pour la Direction, pas question d'accorder des autorisations d'absence aux agents en panne d'essence. Il faudra aménager le télétravail lorsque cela sera possible ou prendre des congés.

Nous avons de nouveau demandé à la Direction de mettre en place des réunions permettant aux organisations syndicales d'être totalement informées, en toute transparence, sur les mouvements locaux de mutation. Depuis la fin des CAPL (commissions administratives paritaires locales), les syndicats fonctionnent à l'aveugle. Nous pouvons évoquer les dossiers que les agents nous font remonter, mais nous n'avons aucun élément sur les autres dossiers, notamment ceux qui peuvent venir en concurrence. Sans grande surprise, la Direction nous a opposé un refus de reconstituer des CAPL sous la forme de ce qu'elle qualifie de « commissions fantômes » pour contourner la loi de transformation de la fonction publique, voulue par le pouvoir en place, et visant à saborder les syndicats, au détriment des droits des agents.

Enfin, nous avons interrogé la Direction sur les raisons pour lesquelles les postes de catégorie C1 ne sont occupés que par des AFIPA et non par des IP ou des IDIV Hors classe comme cela est pourtant possible. La Direction nous a répondu qu'une seule demande avait pour le moment été formulée de la part d'agent de ces grades-là pour occuper des C1.

La délégation FORCE OUVRIERE :

Titulaires : Amélie BARDET (Pôle Contrôle Expertise), Eric LIEBUS (Mission Départementale Risques Audit).

Expert : Damien PATRAC (Trésorerie de Neuville-de-Poitou).